

Coup de gueule démocratique

[de Michel Franceschi]

"Qui ne gueule la vérité lorsqu'il la connaît se fait le complice des voleurs et des faussaires"

Péguy.

Indépendamment de toute conviction politique, le second tour des élections législatives relève, au choix, du crime légal de lèse démocratie, d'un détournement de suffrage universel, voire d'un hold-up électoral. En une semaine, par un sidérant tour de passe-passe entre appareils politiques, la France a changé de majorité de but en blanc. Le verdict populaire a été carrément renversé. Cherchez l'erreur !

Contrairement à l'ensemble des démocraties où un seul tour de scrutin suffit à l'expression démocratique, des politicards français ont inventé un second tour pour faire prévaloir les arrangements d'appareils et les magouilles électorales entre-soi, au mépris de la volonté majoritaire. Cela dénote en passant un mépris souverain du Peuple dont on surprend d'ailleurs certains à prononcer le terme en se bouchant le nez.

Mais attention danger ! Il n'y a pas qu'au cinéma que les caves se rebiffent. Souvenons-nous que l'Histoire de France est jalonnée de sanglantes barricades populaires lorsque des gouttes d'eau ont fait déborder des vases. A bon entendeur, salut !

La France est aujourd'hui ingouvernable et cette situation, lourde de menaces de désordres et de violences, ne saurait perdurer. Garant des institutions, le Président de la République a l'ardente obligation d'y mettre un terme dès que possible par l'arbitrage constitutionnel restant du Peuple souverain qui doit trancher.

Ensuite, la toute première réforme constitutionnelle qui s'imposera doit consister à rayer d'un trait de plume le calamiteux second tour électoral. Par respect du suffrage universel.